



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE BARKMERE TENUE LE 11 JUIN 2011 À 10 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**

BARKMERE

| | | |
|---------------------------|-------------------------|--|
| Étaient présents : | Le maire | Luc Trépanier |
| | Les conseillers (ère) | Jake Chadwick Jean Dubois Marc Fredette |
| | La directrice générale | Caroline Dion |
| | Le secrétaire-trésorier | Robert Mearns |
| Étaient absents : | Les conseillers (ère) | Laurent Barbé France Boucher Stephen Lloyd |

**1. Résolution 2011-63
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jean Dubois et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

**2. Résolution 2011-64
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2011**

PRENANT ACTE QU'une copie du procès verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Jean Dubois et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès verbal du conseil municipal tenue le 14 mai 2011 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2.1 Résolution 2011-65

Modification au procès-verbal de la séance du 9 avril 2011

Considérant que le formulaire de demande de subvention dans le cadre du programme Pacte Rural exige de désigner un répondant pour le demandeur qui est autorisé à signer les documents;

Considérant que la résolution 2011-44 tel que rédigée dans le procès-verbal de la séance du 9 avril 2011 omet de désigner la directrice générale comme répondante et de l'autoriser à signer les documents relatifs à la demande de subvention;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

Que la résolution 2011-44 du procès-verbal de la séance du 9 avril 2011 soit modifiée par l'ajout du texte suivant : « Que la Ville de Barkmere autorise la directrice générale à agir à titre de répondant et à signer tout document relatif à la demande de subvention ».

ADOPTÉE

3. Communications

3.1 Annonces

Le maire Luc Trépanier informe que nous la Ville a reçu de la MRC des Laurentides la liste des activités agro-culturelles tenues dans les municipalités environnantes. Cette liste sera affichée à l'Hôtel de ville.

Le 13 août 2011 aura lieu un triathlon (canot, vélo et course à pied) suivi d'un souper à Arundel.

La directrice générale Caroline Dion informe que les conteneurs à gros rebuts seront en place du 20 juin au 4 juillet. Il est interdit d'y mettre les résidus domestiques dangereux (peinture, huiles, piles, solvants, etc.), pneus et appareils contenant des halocarbures (réfrigérateur, congélateur et air climatisé).

Le conseiller Jake Chadwick tient également à rappeler qu'une collecte de sang aura lieu le 23 août 2011 au Centre communautaire de Montcalm.

3.2 Correspondances

Une lettre a été reçue d'une citoyenne faisant part de la présence de débris sur le lac, particulièrement au printemps, et demande si la Ville peut s'en occuper.

3.3 APLÉ

Rien à signaler.

3.4 Affaires du village

Rien à signaler.

3.5 Suivi de la dernière séance

| | |
|--|---|
| Règlement 212 créant une réserve financière pour l'entretien du chemin Duncan. | Un avis public a été affiché à l'Hôtel de Ville et publié par la distribution d'un bulletin spécial déposé à chaque résidence visée par le règlement afin d'annoncer la tenue d'un registre référendaire le 18 juin 2011 de 9h à 19h00 à l'Hôtel de Ville. Le bulletin a été également publié sur le site Internet de la Ville, et posté aux propriétaires de lots vacants. |
| Nouveau système comptable | Le système comptable a été acheté et la migration sera faite dans le prochain mois. |
| Borne sèche | La Ville doit obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs. |

3.5 Période de questions

| Intervenant | Sujet |
|--------------|---|
| Jean Mathieu | Il avait été question en avril et août 2010 de réviser les règlements d'urbanisme afin d'y apporter des changements. Quels sont les développements? |

4. Administration

4.1 Rapport du directeur général

La distribution gratuite d'arbres a été un succès, même qu'il en a manqué. Une quantité supplémentaire sera commandée l'année prochaine.

Il y a une demande supérieure à l'offre pour les quais municipaux. La Ville devra revoir sa façon d'attribuer les quais et/ou procéder à l'acquisition de quais supplémentaires.

4.2 Résolution 2011-66

Maire suppléant

Considérant que la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire;

Considérant que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée;

Considérant que le mandat du conseiller Laurent Barbé à titre de maire suppléante de la Ville de Barkmere vient à échéance le 11 juin 2011;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseiller Jake Chadwick soit nommé maire suppléant de la Ville de Barkmere pour la période du 12 juin 2011 au 10 septembre 2011 inclusivement.

ADOPTÉE

5. Finances

5.1 Comptes à payer

5.1.1 Résolution 2011-67

Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient payés :

| 2011-06-2326 | Caroline Dion | Salaire - Dir.Gén. (au 06-03-2011) | 1 689,51 |
|--------------|------------------------------|---|-----------|
| 2011-06-2327 | Alexandre Clermont | Salaire - Insp.. (début au 05-20-2011) | 1 458,52 |
| 2011-06-2328 | Alexandre Clermont | Salaire - Inspecteur (au 06-03-2011) | 1 071,11 |
| 2011-06-2329 | Marie-Catherine Perez | Salaire - Gardien (au 05-14-2011) | 132,47 |
| 2011-06-2330 | Bell Mobilité | Téléphones cellulaires | 105,41 |
| 2011-06-2331 | Trans.Adapté | Quote-part 2011 | 241,86 |
| 2011-06-2332 | Yvon Dion | Salaire - Chef. des instl.pub. | 961,27 |
| 2011-06-2333 | Robert A.C. Mearns | Salaire - Sec.- très. | 1 709,08 |
| 2011-06-2334 | Caroline Dion | Salaire - Dir.Gén.(au 06-17-2011) | 1 689,51 |
| 2011-06-2335 | Alexandre Clermont | Salaire - Inspecteur (au 06-17-2011) | 981,76 |
| 2011-06-2336 | Bell Canada | Téléphones - HdeV. | 151,16 |
| 2011-06-2337 | Bell Canada | Téléphones - serv.d'urgence | 93,48 |
| 2011-06-2338 | Hydro Québec | Éclairage de la rue | 332,87 |
| 2011-06-2339 | Hydro Québec | Électricité - Marina | 33,35 |
| 2011-06-2340 | Bell Mobilité | Téléphone - Pagette | 70,45 |
| 2011-06-2341 | World Web Vision Inc. | Dép.Tech. - site web (1er vers) | 1 215,19 |
| 2011-06-2342 | Luc Trépanier | Dép.édif munic.- logiciel financière | 848,67 |
| 2011-06-2343 | Yvon Dion | Dép. - Chef. des instl.pub. | 368,50 |
| 2011-06-2344 | Robert A.C. Mearns | Dépense: sec.-très. | 552,50 |
| 2011-06-2345 | M.R.C. des Laurentides | R.I.D.R. recyclage (2e vers) | 2 362,00 |
| 2011-06-2346 | M.R.C. des Laurentides | Quote-part. Admin./Éval. (2e vers) | 16 111,00 |
| 2011-06-2347 | M.R.C. des Laurentides | Enlèv.des ord.-collect/trans. (2e vers) | 6 113,00 |
| 2011-06-2348 | M.R.C. des Laurentides | MRC: Centre TRI (2e vers) | 34,00 |
| 2011-06-2349 | Ministère des Finances | Sureté du Québec (1er vers) | 42 600,00 |
| 2011-06-2350 | Iona Miller Dion | Salaire - Gard.(05-10/06-10-2011) | 869,01 |
| 2011-06-2351 | Marie-Catherine Perez | Salaire - Gard.(05-15/06-10-2011) | 391,78 |
| 2011-06-2352 | Materiaux R. Mclaughlin Inc. | Travaux public - débarc. | 79,95 |

| | | | |
|--------------|-------------------------|---|----------|
| 2011-06-2353 | Plomberie St-Jovite | Travaux public - système d'eau | 181,14 |
| 2011-06-2354 | Marine Pro Service | Dép.séc. - entret.du bateau | 43,75 |
| 2011-06-2355 | Luc Trépanier | Dép.édif munic.- avis registre du régl. | 178,43 |
| 2011-06-2356 | Yvon Dion | Dép.équip. d'incendie | 56,92 |
| 2011-06-2357 | Bell Mobilité | Téléphones cellulaires | 111,45 |
| 2011-06-2358 | Alexandre Clermont | Dép.- inspecteur | 129,89 |
| 2011-06-2359 | Jean Dubois | Dép - publication du Bulletin | 1 017,26 |
| 2011-06-2360 | Caroline Dion | Salaires - Dir.Gén. (au 06-30-2011) | 1 689,51 |
| 2011-06-2361 | Alexandre Clermont | Salaires – Inspecteur (au 06-30-2011) | 981,76 |
| 2011-06-2362 | Rec Gen Canada | Ded.à la source - Canada | 2 288,72 |
| 2011-06-2363 | Min du Revenu du Québec | Ded.à la source - Québec | 4 851,71 |
| 2011-06-2364 | Min du Revenu du Québec | CSST – (04-01/06-30) | 931,84 |
| 2011-06-2365 | Robert A.C. Mearns | Petit caisse - Sec-très. | 136,91 |
| 2011-06-2366 | Bruce Dalgety Henderson | Dép - mémoratif de Brian Clarke | 777,54 |

ADOPTÉE

6. Services publics

6.1 Sécurité et protection

6.1.1 Résolution 2011-68 **Don pour l'achat de défibrillateurs**

Considérant que le Service des Premiers répondants d'Arundel a pris l'initiative de faire une levée de fonds pour acheter des défibrillateurs qui seront placés dans les quatre municipalités couvertes par le service;

Considérant que ces achats ne font pas partie de la quote-part versée par les quatre municipalités pour le fonctionnement du service;

Considérant que la Ville de Barkmere recevra un de ces défibrillateurs pour l'usage de sa population;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere fasse un don de 150.00\$ au Service des Premiers répondants d'Arundel pour aider à financer l'achat de défibrillateurs à l'usage des municipalités d'Arundel, de Barkmere, d'Huberdeau et de Montcalm.

ADOPTÉE

7. Communications

7.1 Bulletin

Le conseiller Jean Dubois informe que le bulletin a été posté cette semaine et mis sur le site internet de la Ville. Le bulletin peut également être envoyé par courriel aux gens qui en font la demande.

8. Affaires juridiques

8.1 MRNF / Chemins

Le maire Luc Trépanier informe que faisant suite à la lettre reçue du MRNF, tel que mentionné à la dernière rencontre du Conseil, une rencontre a eu lieu avec les représentants du ministère où il a été question des onze (11) demandes d'autorisation de construction de chemin qui sont présentement en cours d'analyse et/ou sur le point d'être émises. Le ministère a répété que ces autorisations sont également assujetties à la réglementation municipale.

Sur ces onze (11) demandes, deux ont été autorisées. La Ville a donc transmis à ces requérants et d'autres demandeurs, ainsi qu'à des entrepreneurs potentiels, une lettre réitérant qu'ils doivent obtenir également l'autorisation de la municipalité. La Ville suit donc cette situation de très près.

9. MRC et affaires gouvernementale

9.1 Rapport du maire

Le maire Luc Trépanier informe que la MRC a procédé à l'embauche d'un nouveau directeur général, soit M. Richard Daveluy.

Le rapport du vérificateur a également été rendu disponible. On y constate que la MRC a des surplus importants.

9.2 Résolution 2011-69

Inscription au niveau 2 du programme « Ici on recycle »

Considérant que la MRC des Laurentides a encouragé ses municipalités à s'inscrire au programme « Ici on recycle » du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Considérant que l'ancien directeur général Michel Trudel avait pris l'initiative d'inscrire la Ville de Barkmere au niveau 1 du programme en 2010;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere s'inscrive au niveau 2 du programme « Ici on recycle » du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire;

Que la directrice générale Caroline Dion soit autorisée à faire cette inscription, et qu'elle définisse les actions qui seront prises pour rencontrer les objectifs du niveau 2 du programme.

ADOPTÉE

9.3 Résolution 2011-70

Consentement à la désignation du fonctionnaire responsable

Considérant l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire n°251-2011 de la MRC des Laurentides relatif aux antennes de télécommunication;

Considérant qu'en vertu de l'article 3.1 dudit Règlement, la MRC désigne notamment à titre de fonctionnaire responsable de l'application de son règlement les inspecteurs en bâtiment et en environnement des municipalités concernées;

Considérant qu'en vertu de l'article 3.4 de ce même règlement, le rôle du fonctionnaire responsable désigné consiste en vertu de ce règlement à :

- a. Visiter toute construction ou tout terrain pour appliquer le règlement ;
- b. Émettre un avis écrit à un propriétaire lui prescrivant de rectifier toute situation qui constitue une infraction;
- c. Émettre des constats d'infraction à toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions ;
- d. Aviser un propriétaire par écrit, que les travaux qu'il effectue contreviennent au règlement;
- e. Faire rapport au conseil de la MRC des Laurentides de toute recommandation jugée utile relativement à toute matière prévue au règlement;

Considérant qu'en vertu de l'article 64 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), la Ville de Barkmere doit consentir à cette désignation;

Considérant que l'inspecteur en bâtiment, en environnement et en navigation de la Ville de Barkmere détient et exerce ces mêmes pouvoirs et fonctions au sein de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la ville de Barkmere consente à la désignation de son inspecteur en bâtiment, en environnement et en navigation à titre de fonctionnaire responsable de l'application du Règlement de contrôle intérimaire 251-2011 de la MRC des Laurentides sur son territoire et que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC.

10. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil aura lieu le 9 juillet 2011, à 10h00, au Centre communautaire de Barkmere.

10.1 Résolution 2011-71

- Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean Dubois, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance du conseil soit et est levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Caroline Dion, greffière-adjoint